



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Francis RIMARK Conseiller Municipal Délégué de Blaye.

Etaient présents :

Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Était excusée et représentée par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE

Étaient absents:

M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 23

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 2

30 – BUDGET ANNEXE CAMPING M14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121.31, L2341.1 à L2343.2 et au vu de la délibération en date du 25 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du budget annexe camping M14 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	12 557,66	0,00
Recettes	46 841,36	4 721,50
Excédent	34 283,70	4 721,50
Déficit		

Conformément à l'article L2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne prend pas part au vote.

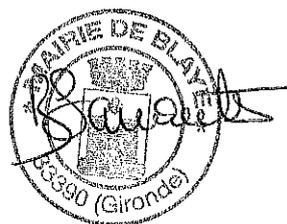
La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 15 mars 2021 et a pris acte.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 29/03/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210323-64350-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Blaye, le 23/03/2021
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

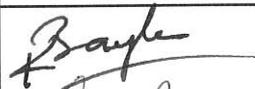
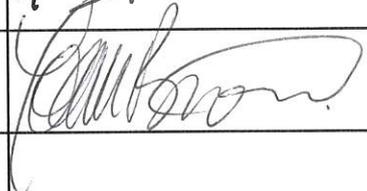
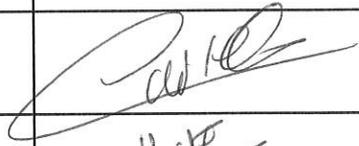
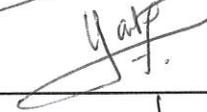
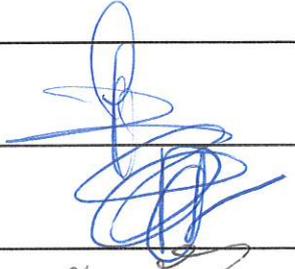
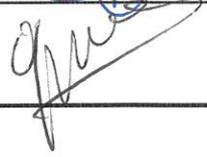
Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

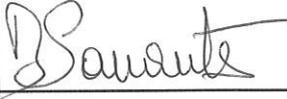
A Blaye, le 23/03/2021

Date de convocation : 17/03/2021

Les membres du Conseil Municipal,

BALDES Denis	
BAUDERE Chantal	
BAYLE Ketty	
BROSSARD Yoann	
CARDOSO Paulo	
CARREAU Gérard	
CASTETS Jean-Marc	
DUBOURG Céline	
DURANT Thierry	
ELIAS Stéphane	
GADRAT Jean-Michel	
GIROTTI Virginie	
GRANGEON Danielle	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

HIMPENS Christine	
HOLGADO Nadège	
LUCKHAUS Corine	
MERCHADOU Patricia	
MOINET Bernard	
PAIN GOJOSSO Sophie	
RENAUD Michel	
RIMARK Francis	
SABOURAUD Fabrice	
SARRAUTE Béatrice	
SENTIER Sandrine	
SERAFFON Jean-Marc	
THEUIL Nellina	
ZANA Virginie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Blaye, le